

# Agence centrale de recherches

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1972)**

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des combats ayant éclaté à la fin de septembre entre les deux Yémens, le délégué du CICR à Aden est intervenu auprès du Gouvernement de la République démocratique populaire du Yémen pour offrir les services du CICR en faveur des victimes. Il a reçu l'autorisation de visiter une trentaine de militaires nord-yéménites capturés par les forces armées de la RDPY et internés au camp militaire d'Aden. Cette visite, effectuée au début novembre, a fait l'objet d'un rapport qui a été transmis à la Puissance détentrice et à la Puissance d'origine.

Enfin des secours furent envoyés en faveur des habitants de l'île de Socotra, victimes d'inondations.

\* \* \*

## AGENCE CENTRALE DE RECHERCHES

Au cours de l'année 1972, l'Agence centrale de recherches a reçu 82 587 (47 198 en 1971) demandes et communications et a expédié 79 296 (50 799) plis. Cet accroissement considérable du volume de travail a été dû principalement aux séquelles du conflit dans le sous-continent asiatique.

Les tâches principales de l'Agence centrale de recherches consistent à obtenir des autorités compétentes toute information sur les captifs en leur pouvoir, ainsi que sur les combattants ennemis trouvés morts sur le front; enregistrer ces données dans ses propres fichiers; renseigner la Puissance d'origine et les familles; ouvrir les enquêtes nécessaires si les renseignements reçus font défaut; assumer (en tout ou en partie) la transmission des messages entre les captifs et leur famille ainsi qu'entre les civils séparés par les événements; délivrer des attestations de captivité, d'hospitalisation ou de décès; traiter, en collaboration avec les Sociétés nationales, des cas de regroupement de familles.

C'est ainsi qu'en 1972, l'Agence centrale de recherches a reçu 641 listes de prisonniers de guerre, internés civils ou autres détenus — représentant 7788 pages et 196 724 noms — ainsi que 68 720 cartes de capture et 94 actes de décès.

Elle a ouvert 12 951 enquêtes auprès des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, des délégations du CICR, du Service international de recherches à Arolsen et des divers organismes compétents et a pu clore 14 810 dossiers, dont 7686 avec un résultat positif. Elle a transmis 32 106 messages familiaux. Ce nombre ne tient toutefois pas compte des messages échangés directement par l'intermédiaire des délégations du CICR sur le terrain et qui s'élèvent à 49 103 pour le Moyen-Orient et 1,1 million pour le sous-continent asiatique. Enfin, l'Agence centrale de recherches a fourni 1880 attestations de captivité.

Sur le terrain, les bureaux de l'Agence centrale de recherches à Islamabad, New Delhi et Dacca ont poursuivi leur activité <sup>1</sup>. A la fin de l'année, l'Agence a en outre envoyé des spécialistes auprès de la Croix-Rouge de la République du Vietnam, ainsi que des Croix-Rouges lao et khmère, en vue de les aider à installer des bureaux de recherches sur leurs territoires respectifs <sup>2</sup>.

## SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES (AROLSEN)

En 1972, le Service international de recherches (SIR), dont le CICR assume la direction depuis 1955, a reçu 145 743 demandes. Ce nombre s'est considérablement accru, puisqu'il est supérieur de 17 871 à celui de l'année précédente.

C'est ainsi que les demandes de certificats d'incarcération et de résidence (59 403), demandes qui sont en relation avec la loi d'indemnisation entrée en vigueur dans la République fédérale d'Allemagne en 1953 ont notablement augmenté, de même que les demandes d'actes de décès (4948), les demandes de photocopies (2231), les demandes d'informations en vue de l'obtention de rentes et pensions (4305), les demandes de recherches individuelles (10 559) et, surtout, les demandes pour des ouvrages à la mémoire des victimes de la déportation (43 991 au lieu de 11 686 en 1971). En revanche, les demandes émanant des procureurs généraux (11 805 au lieu de 38 133 en 1971), ainsi que dans une moindre

---

<sup>1</sup> Voir p. 64 du présent Rapport.

<sup>2</sup> Voir p. 50 du présent Rapport.